

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALANS**

Séance du 19 Novembre 2014

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>			QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION	POUR	CONTRE	ABSTENTION
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS				
15	15	13	14	14		

L'an deux mille quatorze, le 19 novembre

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire

Présents : Bailly-Maitre Florian, Bole Alexandre, Coincenot Yves, Drezet Stéphanie, Guelle Rachel, Guillemin Annie, Hego Philippe, Lalorcey Lucie, Lombardot Damien, Migard Patrick, Rolland Michel, Sanchez Joseph, Smaghe Philippe.

Excusés : Garret Sylvie

Absent : Garitan Marie-Françoise

Secrétaire de séance : Rachel Guelle

OBJET : Renouvellement de la Taxe d'Aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal décide,

de renouveler sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3.5 %.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Salans, le 25/11/2014

Le Maire,

Date de la
convocation

06/11/2014

Date d'affichage

22/11/2014

Rendu exécutoire

Après le dépôt en Sous-Préfecture

De Dole

Accusé réception le :



SOUS-PRÉFECTURE DE DOLE
REÇU LE

- 1 DEC. 2014

Loi du 2 Mars 1982